

Objet : Commune de Paulhan /Fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie - Adoption d'un bail professionnel de droit commun

Monsieur le Maire rappelle que la fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie recherche des locaux sur la commune.

A ce titre, il propose au conseil municipal de donner à bail les locaux constituant le premier étage du bâtiment Sainte Claire.

En conséquence, il convient d'adopter un bail professionnel de droit commun avec l'association « la fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie », qui fixe les conditions générales et particulières de cette location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver le bail professionnel de droit commun avec l'association « la fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240205-2024-02-14-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024